

Communiqué

Le 14 novembre 1994

N° 226

M. MACLAREN ANNONCE L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ CONSULTATIF DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX PRIVÉS DE L'ALENA

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, et le ministre de la Justice, l'honorable Allan Rock, ont annoncé aujourd'hui que le Canada, les États-Unis et le Mexique ont conjointement établi un Comité consultatif des différends commerciaux privés aux termes de l'article 2022 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Le Comité est composé de personnes ayant une bonne expérience du règlement des différends privés en matière de commerce international. Il a pour objectif d'examiner les arrangements d'arbitrage commercial existants ainsi que d'autres procédures de rechange au règlement de ces différends sur le territoire de l'ALENA. Le Comité formulera des recommandations sur des moyens d'élargir et d'améliorer les autres modes de règlement des différends commerciaux privés.

Chacun des pays membres de l'ALENA peut nommer jusqu'à deux fonctionnaires de l'État au Comité et jusqu'à huit membres non gouvernementaux. Les deux coprésidents canadiens sont des avocats principaux du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et du ministère de la Justice. Les membres non gouvernementaux canadiens ont été choisis de façon à obtenir un groupe représentatif connaissant bien le règlement des différends commerciaux.

La première réunion du Comité se tiendra le 14 novembre, à Mexico.

La liste des membres canadiens est jointe en annexe.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

